



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 6 juillet 2026

DELIBERATION N°90/2026

PETITS DEBROUILLARDS – CONVENTION DE PARTENARIAT

L'an deux Mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 30 juin 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 23

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s : 1

Votants : 28

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, M. BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (5) :

M. ROLLAND Sébastien donne pouvoir à M. TONNELIER Jean-Yves

Mme LE MOINE Nathalie donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Absent.e.s (1) : M. BENDARRAZ Fathi

Secrétaire de séance : M. BLOUIN Damien

La séance est levée à 20h08

N°90/2026 (7.10) : Petits Débrouillards – Convention de partenariat

Rapporteur : M. Rabeau

La convention tripartite relative à la mise à disposition de matériel et à l'animation du Laboratoire de fabrication numérique conclue entre la Ville de Chartres-de-Bretagne, l'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest et l'association Familles rurales arrive à terme le 31 juillet 2026. Cette convention prévoyait la location des machines de fabrication numérique auprès de l'association Familles Rurales d'une part et l'animation des opens labs et de formations par les Petits Débrouillards d'autre part.

Il est proposé une nouvelle convention bipartite entre la Ville et l'association Les Petits Débrouillards Grand Ouest pour l'animation des open-labs et d'éventuelles formations. La Ville procédera à l'achat de machines en lieu et place de la location actuelle auprès de l'association Familles Rurales.

La convention avec l'association Les Petits Débrouillards pour une durée d'un an est présentée en **annexe 4**.

Ceci exposé,

Vu la convention de partenariat avec l'association Les Petits Débrouillards présenté en **annexe 4**,

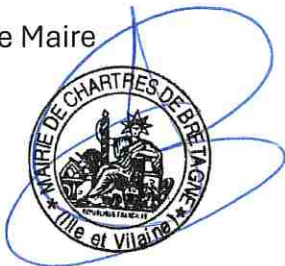
Vu l'avis favorable de la Commission animation réunie le 22 juin 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association Les Petits Débrouillards ;**
- **Autorise le Maire à signer la convention.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Damien BLOUIN